



DELIBERATION N° 5

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Logements
d'urgence - 37
rue Paul Biremont
- Approbation
d'une convention
de gestion de
deux logements
temporaires avec
l'EPFL et Soliha -
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de la signer**

L'an deux mil dix-neuf, le six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, MA THEBAUD, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, M.LORDON, AM BARTHE, S.PUYO, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à J.DOS SANTOS), C. ORDONNES (pouvoir à M.EVENE), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), J. DARRIGADE (pouvoir à G. LASSABE)

Secrétaire de séance : J.DOS SANTOS

Madame Monia EVENE, Adjointe, rappelle la conclusion, en 2018, d'une convention avec Soliha pour la gestion de cinq appartements dans le bâtiment communal de l'ancienne gendarmerie à Huréous. Durant 18 mois, ce partenariat a permis de proposer des solutions temporaires de logements d'urgence à des familles ou des personnes seules dans le cadre de la colocation.

Le bâtiment étant destiné à être vendu prochainement, la convention prend fin au 30 juin 2019.

Afin de continuer à répondre à ce besoin de logements d'urgence, la Commune s'est rapprochée de Soliha et de l'EPFL, propriétaire d'un bien situé au 37, rue Paul Biremont.

L'EPFL propose de réaliser des travaux pour la mise en location de deux logements de type T3. La colocation pourra être envisagée.

La mise à disposition de ces deux logements d'urgence est prévue à compter du 1^{er} juillet 2019.

Madame Monia EVENE précise que ce partenariat a été présenté lors de la commission « Affaires Sociales » en date du 20 mai dernier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** les termes de la convention de gestion pour deux logements temporaires avec Soliha et l'EPFL ;
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président de Soliha et le Directeur de l'EPFL.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 7 juin 2019
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/06/2019